

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 4 MARS 2024

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Quatre Mars Deux Mille Vingt Quatre**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 Février 2024 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, M. Guillaume GILLES - Adjoints

Mme Fanny ABRIAT – M. Laurent LANCEREAU Conseillers Municipaux délégués

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusée avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN

Excusé non représenté : M. Franck HUET

Absente : Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 5 Février 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guillaume GILLES est désigné Secrétaire de séance.

### FINANCES

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle l'obligation qui est faite de rendre compte au Conseil Municipal de la comptabilité du payeur, aux termes des articles 51 au 54 de la loi du 2 mars 1982.

Monsieur le Maire rappelle que contrairement au compte administratif qui ne retrace que l'exécution des opérations annuelles inscrites au budget, le compte de gestion tenu par le Comptable retrace une comptabilité beaucoup plus précise.

Le compte de gestion décrit ainsi non seulement les mandats et titres émis par l'ordonnateur, mais également :

- Le patrimoine (actif et passif),
- L'endettement (état de la dette),
- Le niveau de trésorerie de la Collectivité (compte 515),
- Les titres de recettes émis, non recouverts (impayés),
- Les mandats émis, non réglés (délais de paiement).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice **2023** par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuve :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+ 886 306.54 €**
- le résultat cumulé de la section d'investissement soit **- 182 287.75 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 14 voix Pour ce compte de gestion 2023.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal :

- Constate aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser : **51 500 €**
- Vote à l'unanimité le Compte Administratif 2023 de la Commune,
- Arrête les résultats définitifs,
- Approuve :
  - le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+886 306.54 €**
  - le résultat cumulé de la section d'investissement soit **-182 287.75 €**

Après avoir entendu cet exposé de Monsieur le Maire qui sort de la salle et qui ne participe pas au vote, le Conseil Municipal approuve, avec 13 voix Pour, ce compte administratif 2023

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DES COMPTES 2023 DANS LE BUDGET 2024**

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes du budget 2023, en recettes et en dépenses, dans les sections de fonctionnement et d'investissement. Ces résultats 2023 ajoutés aux résultats 2022, mettent en évidence de nouveaux montants qui devront être repris et affectés dans le budget primitif 2024, de la façon suivante :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	2 248 151.38 €
Recettes	2 773 866.50 €
<b>Résultat 2023</b>	<b>+ 525 715.12 €</b>
<b>Report 2022</b>	<b>+ 360 591.42 €</b>
Résultat de clôture	<b>+ 886 306.54 €</b>

#### **Investissement**

Dépenses	640 321.81 €
Recettes	822 308.58 €
<b>Résultat 2023</b>	<b>+ 181 986.77 €</b>
<b>Report 2022</b>	<b>- 364 274.52 €</b>
Résultat de clôture	<b>- 182 287.75 €</b>

#### **Investissement capitalisé**

Résultat de clôture d'investissement (001)	- 182 287.75 €
Résultat des RàR (119 500 € - 68 000 €)	- 51 500.00 €
Financement supplémentaire (1068)	<b>- 233 787.75 €</b>

#### **Excédent reporté**

Résultat de fonctionnement	+ 886 306.54 €
Résultat d'investissement	- 233 787.75 €
Excédent global reporté (002)	<b>+ 652 518.79 €</b>

#### **Sur le BP 2024**

- Recettes de fonctionnement (002) : **652 518.79 €**
- Dépenses d'investissement (001) : **182 287.75 €**
- Recettes d'investissement (1068) : **233 787.75 €**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 14 voix Pour, cette affectation des résultats **2023** dans le budget **2024**.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

Monsieur le Maire rappelle les trois taxes de la fiscalité locale, leur base d'imposition, les taux votés en 2023, et les produits obtenus. Il informe les conseillers que cette année, l'État devrait augmenter les bases d'imposition de 3.9 %.

Considérant ces données et les prévisions de majoration des bases, il est proposé de ne pas toucher aux taux actuels. Il est proposé de voter les taux des taxes locales (TFB, TFNB et TH).

Les éléments sont les suivants :

<b>Taxes</b>	<b>Bases d'imposition 2023</b>	<b>Taux votés pour 2024</b>	<b>Produits attendus avec les bases de 2023</b>
Taxe foncière bâtie	4 158 000 €	30,49 %	1 267 774 €
Taxe foncière non bâtie	71 500 €	34,65 %	24 775 €
Taxe d'habitation	179 834 €	10,75 %	19 332 €
		<b>Total</b>	<b>1 311 881 €</b>

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'approbation de ces taux d'imposition des taxes locales comme ci-dessus présentées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du budget primitif **2024**.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **3 295 467 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 524 774 €**

Soit un budget total de **4 820 241 €**

Monsieur Aurélien TESTIER ne participe pas au vote concernant les travaux d'aménagement du Domaine de Givray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce budget primitif **2024**.

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES**

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

### **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

Monsieur Éric COUSIN, Président du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature informe les membres du Conseil Municipal des résultats de l'étude sur la faisabilité d'installer une passerelle entre Ligugé et Smarves.

### **INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES ET REMERCIEMENTS**

Sans objet



Ligugé le 5 Mars 2024

Le Maire,

Bernard MAUZÉ